

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 847

23 mars 2016

SOMMAIRE

Finnovation S.A.	40627	M.P.C. S.à r.l.	40624
Glam Coiffure S.à r.l.	40623	M.P.C. S.à r.l.	40623
Glam Coiffure S.à r.l.	40620	M.P.C. S.à r.l.	40623
Glam Coiffure S.à r.l.	40620	Navad	40625
Granada S.A.	40619	NRF Luxembourg Holding S.à r.l.	40625
Green Space S.à r.l.	40619	ONE Luxembourg S.A.	40625
Hair Connection S.à r.l.	40619	Onesubsea Lux AUD Sàrl	40626
Immobilière C.M.R. S.A.	40610	Onesubsea Lux BRL Sàrl	40626
Immobilière Rosa S.A.	40619	Onesubsea Lux EUR Sàrl	40626
Immobilière Schmit et Schmit S.à r.l.	40610	Optimissimus Dudelage Sàrl	40626
Isolation 2000 S.A.	40620	Orthopädie Krisam	40626
I.T.E. Holding S.A.	40619	Overview Investments S.à r.l.	40627
KELLER Sports House	40612	Overview Investments S.à r.l.	40627
Koho Investments (Luxembourg) S.A.	40612	Pet-4-Pet Recycling Holding	40627
Kop Maeder Egli S.A.	40618	PHM Topco 24 Holdings S.à r.l.	40639
Kop Maeder Egli S.A.	40612	Santander European Investments Lux S.à r.l.	
Large Investments S.à r.l.	40620		40656
Lease Jet Aviation	40624	Schweich S.à r.l.	40656
Localux S.à r.l.	40624	TA EU Acquisitions VI S.à r.l.	40612
Lubatex Group	40623	Titanium Holdings S.à r.l.	40627
Lugaro Financing Holding S.A.	40624	Transtest Lux	40611
Lusi Snack S.à r.l.	40624	Tremise (Financing) Luxembourg	40611
Luxembourg Marine Services S.A.	40624	Whitewood Media Village (UK) S.à r.l.	40649
M.P.C. S.à r.l.	40625		

Immobilière Schmit et Schmit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 28.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016006664/12.

(160005672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Immobilière C.M.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 102.397.

L'an deux mille quinze,

le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE C.M.R. S.A., avec siège social à L-3321 Berchem, 32, rue Mechenheck, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.397,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1076 du 26 octobre 2004,

au capital social de soixante-quinze mille Euros (€ 75.000.-), représenté par soixante-quinze (75) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 décembre 2015, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude BAER, employé privé, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, Avenue des Terres Rouges,

qui se nomme lui-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank BERNARD, employé privé, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 décembre 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, Monsieur Alphonse JOHANNNS, administrateur, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers, et a fixé à ce jour la présente assemblée ayant pour ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4.- Clôture de la liquidation.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. Rapport du commissaire vérificateur

L'assemblée approuve le rapport sur la liquidation établi par le commissaire-vérificateur, à savoir Monsieur Alphonse JOHANNNS, administrateur, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Claude BAER, employé privé, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, Avenue des Terres Rouges, de sa gestion de la liquidation et au commissaire vérificateur Monsieur Alphonse JOHANNNS, administrateur, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers.

4. Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société IMMOBILIERE C.M.R. S.A. a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, Avenue des Terres Rouges.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Soleuvre, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. BAER, F. BERNARD, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006679/66.

(160005777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Transt Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 3, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 183.404.

Es resultiert aus einem Beschluss des alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft, Transt Lux vom 11. Januar 2016, dass

- Den Rücktritt von Herrn Remy Cieslewicz als Geschäftsführer, mit Wirkung zum 1. September 2015 angenommen wird,

- Herr Andres Davids, geboren am 17. Januar 1961 in Almeria (Spanien), mit beruflicher Anschrift in 3, Seckerbaach, L-5444 Schengen, mit Wirkung zum 1. September 2015, für eine Unbefristete Zeit, zum neuen Geschäftsführer ernannt wird.

- Sofern kein anderer Geschäftsführer bestellt wird, vertritt Herr Andres Davids die Gesellschaft gegenüber Dritten alleine. Sofern ein weiterer Geschäftsführer bestellt ist, vertreten beide Geschäftsführer die Gesellschaft gemeinsam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054717/18.

(160013111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Tremise (Financing) Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.985.

Veuillez prendre note du changement d'adresse du gérant:

Arnold Uit de Bos

Gein Noord 49

1391 HA Abcoude

Pays-Bas

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour Tremise (Financing) Luxembourg

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016054719/16.

(160013791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

KELLER Sports House, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065316/10.

(160027269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Koho Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 74.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KOHO INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016065318/11.

(160027207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Kop Maeder Egli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.981.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2016065319/11.

(160027082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

TA EU Acquisitions VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.261.499,80.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 182.062.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

(1) TA XI LP., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4682602 ("TA XI"),

duly represented by Ms. Morgane Him, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

(2) TA Atlantic and Pacific VII-A L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5118855 ("TA AP VII-A"),

duly represented by Ms. Morgane Him, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

(3) TA Atlantic and Pacific VII-B L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5118856 (“TA AP VII-B”),

duly represented by Ms. Morgane Him, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

(4) TA Investors IV, L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5276091 (“TA Investors IV”),

duly represented by Ms. Morgane Him, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

(5) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 182062, having a share capital of EUR 1,261,499.80 (the “Company”). The Company was incorporated on November 20, 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Memorial C”) dated January 23, 2014, N° - 208. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated January 7, 2014 published in the Memorial C dated March 25, 2014, N° - 764 (the “Articles”),

duly represented by Ms. Morgane Him, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the Company (hereinafter the “Shareholders”).

II. The Company has a capital of one million two hundred sixty-one thousand four hundred ninety-nine euro and eighty euro cent (EUR 1,261,499.80), represented by:

- (i) 12,614,998 class A shares (the “Class A Shares”);
- (ii) 12,614,998 class B shares (the “Class B Shares”);
- (iii) 12,614,998 class C shares (the “Class C Shares”);
- (iv) 12,614,998 class D shares (the “Class D Shares”);
- (v) 12,614,998 class E shares (the “Class E Shares”);
- (vi) 12,614,998 class F shares (the “Class F Shares”);
- (vii) 12,614,998 class G shares (the “Class G Shares”);
- (viii) 12,614,998 class H shares (the “Class H Shares”);
- (ix) 12,614,998 class I shares (the “Class I Shares”);
- (x) 12,614,998 class J shares (the “Class J Shares”)

all being in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

III. Pursuant (i) to the resolutions validly taken at the meeting of the board of managers of the Company on 9 December 2015, based on interim accounts as of 9 December 2015, pursuant to the minutes of the meeting of the board of managers of the Company, a copy of which having been remitted to the notary and (ii) the approval of the Available Amount (as defined in the Articles) granted to it by its shareholders pursuant to the minutes of the shareholders meeting, a copy of which having been remitted to the notary, the Company has subsequently redeemed the Redeemed Shares (as defined hereinafter) in accordance with its Articles, so that it currently holds itself the shares as detailed hereafter.

IV. The Shareholders, represented as above mentioned, have recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda by the present general meeting (the “General Meeting”):

Agenda

1. Waiver of any convening notices.

2. Decrease of the corporate capital of the Company by cancellation of all the shares redeemed by and currently held by the Company itself, being twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class J Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class I Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class H Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class G Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class F Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class E Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class D Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class C Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class B Shares and eleven million three hundred sixty-four thousand nine hundred and ninety-eight (11,364,998) Class A Shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) (all together the

“Redeemed Shares”) and for an aggregate amount of one million two hundred forty-eight thousand nine hundred ninety-nine Euro and eighty euro cent (EUR 1,248,999.80), in order to bring it from its present amount of one million two hundred sixty-one thousand four hundred ninety-nine euro and eighty euro cent (EUR 1,261,499.80) represented by twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class A Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class B Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class C Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class D Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class E Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class F Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class G Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class H Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class I Shares and twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class J Shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) to an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A Shares of one euro cent (EUR 0.01) each.

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital decrease.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth here above, and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

5. Miscellaneous.

V. The General Meeting formally acknowledges and accepts that the voting rights in relation to the Redeemed Shares, currently held by the Company itself, are suspended (similar to the provisions set forth by article 49-5 a) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Company Law”), whereby insofar as necessary or useful each of the Shareholders and especially the Company expressly, unconditionally and irrevocably declares to accept the suspension of the voting rights in relation to the Redeemed Shares held by the Company itself (similar to the provisions of article 49-5 a) of the Company Law.

VI. The General Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present General Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The General Meeting resolves to decrease the corporate capital of the Company by cancellation of all the Redeemed Shares currently held by the Company itself, being twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class J Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class I Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class H Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class G Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class F Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class E Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class D Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class C Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class B Shares and eleven million three hundred sixty-four thousand nine hundred and ninety-eight (11,364,998) Class A Shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and for an aggregate amount of one million two hundred forty-eight thousand nine hundred ninety-nine Euro and eighty euro cent (EUR 1,248,999.80), in order to bring it from its present amount of one million two hundred sixty-one thousand four hundred ninety-nine euro and eighty euro cent (EUR 1,261,499.80) represented by twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class A Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class B Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class C Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class D Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class E Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class F Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class G Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class H Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class I Shares and twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class J Shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) to an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A Shares of one euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The General Meeting resolves subsequently to cancel with immediate effect all the Redeemed Shares, namely twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class J Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class I Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class H Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class G Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class F Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class E Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class D Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class C Shares, twelve million six hundred and fourteen thousand nine hundred and ninety-eight (12,614,998) Class B Shares and eleven million three hundred sixty-four thousand nine hundred and ninety-eight (11,364,998) Class A Shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) currently held by the Company itself.

As a result of the cancellation of the Redeemed Shares as set forth here before, henceforth all the shares of the Company are held by the shareholders as detailed under (1) to (4) here before, being as such the sole shareholders of the Company which the General Meeting acknowledges and declares to accept.

Fourth resolution

The General Meeting, namely the shareholders as detailed under (1) to (4) here before, as sole shareholders of the Company, resolve subsequently to the resolutions set forth hereabove to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class A shares (Class A Shares), each of the Class A Shares, being in registered form and referred to as a Share.”

Fifth resolution

The General Meeting, namely the shareholders as detailed under (1) to (4) here before, as sole shareholders, resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) TA XI L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4682602 (“TA XI”),

dûment représenté par Madame Morgane Him, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(2) TA Atlantic and Pacific VII-A L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5118855 (“TA AP VII-A”),

dûment représenté par Madame Morgane Him, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(3) TA Atlantic and Pacific VII-B L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5118856 (“TA AP VII-B”),

dûment représenté par Madame Morgane Him, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(4) TA Investors IV, L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5276091 ("TA Investors IV"),

dûment représenté par Madame Morgane Him, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(5) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182062, ayant un capital social de EUR 1.261.499,80 (la «Société»). La Société a été constituée en date du 20 novembre 2013 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 23 janvier 2014, N° - 208. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, en date du 7 janvier 2014 publié au Mémorial C du 25 mars 2014, N° - 764 (ci-après les «Statuts»),

dûment représentée par Madame Morgane Him, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes, représentées comme susmentionné, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les seuls associés de la Société (ci-après les «Associés»).

II. La Société a un capital social de un million deux cent soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt Cents (EUR 1.261.499,80) représenté par:

- (i) 12.614.998 parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
 - (ii) 12.614.998 parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
 - (iii) 12.614.998 parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
 - (iv) 12.614.998 parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
 - (v) 12.614.998 parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
 - (vi) 12.614.998 parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
 - (vii) 12.614.998 parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
 - (viii) 12.614.998 parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
 - (ix) 12.614.998 parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I");
 - (x) 12.614.998 parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"),
- ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01).

III. Conformément (i) aux résolutions valablement prises à la réunion du conseil de gérance de la Société du 9 décembre 2015, basée sur des comptes intérimaires au 9 décembre 2015, conformément au procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société, dont une copie a été remise au notaire instrumentant et (ii) l'approbation du Montant Disponible (tel que défini dans les Statuts) accordée par l'assemblée des associés conformément au procès-verbal de l'assemblée des associés, dont une copie a été remise au notaire instrumentant, la Société a ensuite racheté les Parts Sociales Rachetées (telles que définies ci-après), conformément à ses Statuts, tel qu'elle détient actuellement elle-même les Parts Sociales Rachetées telles que détaillées ci-après.

IV. Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont reconnu avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant par la présente assemblée générale (l'«Assemblée Générale»):

Ordre du jour

1. Renonciation à l'avis de convocation.

2. Réduction du capital social de la Société par annulation de toutes les parts sociales rachetées actuellement détenues par la Société, étant douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie J, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie I, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie H, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie G, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie F, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie E, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie D, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie C, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie B et onze millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (11.364.998) Parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) (toutes ensemble les «Parts Sociales Rachetées») et pour un montant total de un million deux cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt Cents (EUR 1.248.999,80), afin de le porter de son montant

actuel de un million deux cent soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt Cents (EUR 1.261.499,80) représenté par douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie A, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie B, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie C, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie D, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie E, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie F, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie G, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie H, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie I et douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) à un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts dans le but de refléter la réduction du capital social.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés aux changements indiqués ci-dessus et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

5. Divers.

V. L'Assemblée Générale reconnaît formellement et accepte à ce que les droits de vote en relation avec les Parts Sociales Rachetées, actuellement détenues par la Société elle-même, sont suspendus (de manière similaire aux dispositions telles que relatées à l'article 49-5 a) de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi Sociétés»), chacun des associés et notamment la Société, pour autant que nécessaire ou utile déclarant de manière expresse, inconditionnelle et irrévocable accepter la suspension des droits de vote en relation avec les Parts Sociales Rachetées détenues par la Société elle-même (similaire aux disposition de l'article 49-5 a) de la Loi Sociétés.

VI. L'Assemblée Générale a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée Générale, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société par annulation de toutes les Parts Sociales Rachetées actuellement détenues par la Société, étant douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie J, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie I, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie H, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie G, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie F, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie E, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie D, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie C, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie B et onze millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (11.364.998) Parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) et pour un montant total de un million deux cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt Cents (EUR 1.248.999,80), afin de le porter de son montant actuel de un million deux cent soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt Cents (EUR 1.261.499,80) représenté par douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie A, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie B, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie C, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie D, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie E, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie F, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie G, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie H, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie I et douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) à un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler par conséquent avec effet immédiat toutes les Parts Sociales Rachetées, étant douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie J, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie I, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie H, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie G, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie F, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie E, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie D, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie C, douze millions six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (12.614.998) Parts sociales de catégorie B et onze millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (11.364.998) Parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01), actuellement détenues par la Société elle-même.

Il s'en suit de ladite annulation des Parts Sociales Rachetées stipulées ci-dessus, qu'à partir de ce moment l'intégralité des parts sociales de la Société sont détenues par les associés sous (1) à (4), étant ainsi à nouveau les seuls associés de la Société, ce que l'Assemblée Générale reconnaît et déclare accepter expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, nommément les associés sous (1) à (4), en tant qu'associés uniques de la Société, décident consécutivement aux résolutions ci-dessus de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui sera désormais libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A), chacune des Parts sociales de catégorie A étant sous forme nominative, et sera dénommée une Part Sociale.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, nommément les associés sous (1) à (4), prénommés, en tant que seuls associés, décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Salgate S.A., afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés les changements indiqués ci-dessus et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille neuf cents Euros (EUR 1.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: M. HIM, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016003315/350.

(160001361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Kop Maeder Egli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.981.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2016065320/11.

(160027085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Granada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 98.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065249/10.

(160027104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Green Space S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 16, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 50.789.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065251/10.

(160026896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Hair Connection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 71, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 33.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016065263/10.

(160026957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

I.T.E. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.518.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016065275/10.

(160027604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Immobilière Rosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 68.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE ROSA S.A.

Fiduciaire Atten Sadiku & Associés Sarl

Référence de publication: 2016065282/11.

(160026838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Isolation 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4779 Pétange, 4, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 81.673.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065288/10.

(160026889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Glam Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 35, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 159.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065238/10.

(160027175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Glam Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 35, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 159.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065239/10.

(160027176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Large Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 97.591.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-first day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

BRADING HOLDING SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 138.292,

hereby represented by Mrs Yvonne MALONE, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Proxy-holder), by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the Proxy-holder and the officiating notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to record the following:

I. That the appearing party holds all the shares (the Sole Shareholder) in the share capital of the company LARGE INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 97.591 and having a share capital of twelve thousand seven hundred Euros (EUR 12,700) (the Company), was incorporated on 25 November 2003 pursuant to a deed received by Me Gérard LECUIT, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 46 on 14 January 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 20 December 2013, pursuant to a deed of the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1087 on 29 April 2014.

II. That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

III. That the Sole Shareholder, exercising the powers devolved to the general meeting, has to take resolutions in relation to the following agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr Geoffrey Denis L. Picrit as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company; and
5. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire) with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Geoffrey Denis Luc PICRIT, born in Mons (Belgium), on 14 December 1978, of Belgian nationality, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) as Liquidator.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of the document.

The document having been read to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

BRADING HOLDING SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.292,

ici représentée par Madame Yvonne MALONE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales (l'Associée Unique) dans le capital social de la société LARGE INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97.591 et ayant un capital social de douze mille sept cents euros (EUR 12.700) (la Société), a été constituée en date du 25 novembre 2003 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 46 du 14 janvier 2004, et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu en date du 20 décembre 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1087 du 29 avril 2014.

II. Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associée Unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la Société et de la mettre en liquidation;

III. Que l'Associée Unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, doit prendre des résolutions en relation avec l'ordre du jour suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Nomination de Monsieur Geoffrey Denis L. Picrit comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société; et
5. Divers.

IV. Que l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé de nommer Monsieur Geoffrey Denis Luc PICRIT, né le 14 décembre 1978 à Mons (Belgique), de nationalité belge, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme Liquidateur.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associée Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associée Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associée Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associée Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: Y. MALONE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29812. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003912/141.

(160001886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Glam Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 35, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 159.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065240/10.

(160027177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

M.P.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 151.222.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MPC SARL

Signature

Référence de publication: 2016065363/12.

(160026800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

M.P.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 151.222.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MPC SARL

Signature

Référence de publication: 2016065364/12.

(160026801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Lubatex Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 163.247.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065356/9.

(160026850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Lugaro Financing Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 76.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065357/9.

(160026946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Luxembourg Marine Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065359/9.

(160027215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

M.P.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 151.222.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MPC SARL

Signature

Référence de publication: 2016065365/12.

(160026802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Lusi Snack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Joseph Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 151.234.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065334/10.

(160026890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Lease Jet Aviation, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016065344/10.

(160027378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Localux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9122 Schieren, 27, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 152.952.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für LOCALUX S.A R.L.

Fiduciaire Atten Sadiku & Associés Sarl

Référence de publication: 2016065348/11.

(160027290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

M.P.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 151.222.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MPC SARL

Signature

Référence de publication: 2016065366/12.

(160026803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Navad, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 166.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2016065418/10.

(160027143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

NRF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.905.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016065426/10.

(160027070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

ONE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.691.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016065435/14.

(160027381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Onesubsea Lux AUD Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 17.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065436/9.

(160026958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Onesubsea Lux BRL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 40.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065438/9.

(160026991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Onesubsea Lux EUR Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065440/9.

(160026971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Optimissimus Dudelage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelage, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016065449/10.

(160027370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Orthopädie Krisam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4106 Esch-sur-Alzette, 7, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 154.823.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065450/10.

(160027583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Overview Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.720.328,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 138.848.

—
RECTIFICATIF

Le rectificatif suivant est à apporter aux comptes rectificatifs de la Société déposés le 2 Juin 2015 N° L150094064, pour la période clôturant le 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016065451/11.

(160027096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Overview Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 138.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2016065452/10.

(160027102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Pet-4-Pet Recycling Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016065461/10.

(160027372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Finnovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.928.

Le Bilan de Finnovation S.A. au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016065196/11.

(160026866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Titanium Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 202.733.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

“Titanium Luxco 2 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party, represented as stated above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation (the "Articles of Association").

Art. 2. The denomination of the company is "Titanium Holdings S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

The purpose of the company is also the investment in and development of real estate as well as real estate management for its own purposes.

The company may borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The share capital is fixed at one hundred and ten thousand British Pounds (GBP 110,000.-) divided into eleven million (11,000,000) shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and divided into:

- (i) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class A (the "Class A Shares");
- (ii) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class B (the "Class B Shares");
- (iii) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class C (the "Class C Shares");
- (iv) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class D (the "Class D Shares");
- (v) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class E (the "Class E Shares");
- (vi) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class F (the "Class F Shares");
- (vii) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class G (the "Class G Shares");
- (viii) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class H (the "Class H Shares");
- (ix) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class I (the "Class I Shares"); and
- (x) one million and one hundred thousand (1,100,000) shares of class J (the "Class J Shares").

The classes A to J shares will be defined as the "Shares"; each of the latter having the rights and obligations as defined in the Articles of Association. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. In the present Articles of Association, "Shareholders" means holders of Shares from time to time and "Shareholder" shall be interpreted in accordance.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the Shares which is reflected in the share premium account of the company (the "Share Premium Account"). The Share Premium Account is not attributable to any specific class of Shares if any from time to time and may be used to finance the redemption of any class of Shares if the board of managers decides to do so.

The company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts (the “Capital Surplus Accounts”). Decisions as to the use of such Capital Surplus Accounts are to be taken by the Board of Managers subject to applicable law and these articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

The funds in the Share Premium Account and the Capital Surplus Account may, inter alia, be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of all the shares in issue in one or more classes of Shares. The repurchase and cancellation of one class of Shares (the “Relevant Class”) may only take place if all the shares of the Relevant Preceding Class have already been repurchased and cancelled.

In case of redemption and cancellation of all the shares of the Relevant Class, the holders of Shares of the Relevant Class shall receive, for each of the Shares of the Relevant Class which they hold, the cancellation value per share (the “Cancellation Value Per Share”) calculated as follows: the aggregate nominal value of all Shares of the Relevant Class plus the Available Amount divided by the number of Shares in issue of the Relevant Class, provided that the board of managers may decide to limit the Cancellation Value per Share to the Available Cash per Share.

For the avoidance of doubt, in case of a reduction of share capital through the redemption and cancellation of a class of Shares, it shall be the board of managers who shall calculate, in accordance with the provisions of these articles of incorporation, the Cancellation Value per Share which shall be paid to holders of the Relevant Class.

The Company shall inform in writing each holder of Shares to be redeemed, of its intention to redeem the Relevant Class.

Upon the redemption and cancellation of the Relevant Class, the Cancellation Value per Share will be due and payable by the Company.

The payment of the Cancellation Value per Share shall be made in cash and/or in kind by the board of managers in accordance with Luxembourg legal provisions.

The shares are issued in registered form.

Art. 7. Every Share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company’s retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 9. A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three members, who need not be Shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of Shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of Shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by telephone, a video conference, letter, email, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of

the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

The board of managers may decide to pay interim dividends, provided that prior to such decision, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The board of managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the board of managers.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole Shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of Shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five Shareholders, decisions of Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. On the annual net profits of the Company, five percent (5%) at least will be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon as and as long as the total amount of legal reserve will amount to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

If, in a given financial year, the general meeting of Shareholders decides to distribute dividends, out of the net profits or available reserves resulting from amounts put into reserves, the amount allocated will be distributed according to the following priority:

- First, Class A Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of Class A Shares they hold. The preferred dividend of Class A Shares rank senior to the preferred dividend of all other Classes of Shares; then

- Class B Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of Class B Shares they hold. The preferred dividend of Class B Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and senior to the preferred dividend of Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class C Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of Class C Shares they hold. The preferred dividend of Class C Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and Class B Shares and senior to the preferred dividend of Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class D Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of Class D Shares they hold. The preferred dividend of Class D Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares and senior to the preferred dividend of Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class E Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of Class E Shares they hold. The preferred dividend of Class E Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares and senior to the preferred dividend of Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class F Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of Class F Shares they hold. The preferred dividend of Class F Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares and senior to the preferred dividend of Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class G Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of Class G Shares they hold. The preferred dividend of Class G Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares and senior to the preferred dividend of Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- Class H Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point twenty five percent (0.25%) of the nominal value of Class H Shares they hold. The preferred dividend of Class H Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares and senior to the preferred dividend of Class I Shares and Class J Shares; then

- Class I Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of Class I Shares they hold. The preferred dividend of Class I Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares and senior to the preferred dividend of Class J Shares; then

- Class J Shareholders are entitled to receive the remainder of such dividend distribution. The preferred dividend of Class J Shares rank junior to the preferred dividend of all other classes of Shares.

The balance of the distributed amount will be allocated in full to holders of the last class in the reverse alphabetical order (first Share Class J, and if no Share of Class J exist Share of Class I and so on). Where a class of Shares becomes the last class in the reverse alphabetical order, its entitlement to dividend distribution will be equal and limited to the balance of the distributed amount and in terms of ranking its dividend entitlement will rank junior to the preferred dividend of the other classes of Shares.

Interim dividends can be paid on the same basis and according to the same order of priority as set out in this article, subject to the applicable legal provisions and a resolution of the board of managers.

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, named by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Upon winding-up of the Company, subject to the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, any distribution of liquidation surplus will occur on the same basis and in the same order of priority as foreseen in article 19.

Art. 21. Definitions. Available Amount: means, without double counting, and calculated by the board of managers on the basis of the Relevant Interim Accounts (A) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by any freely distributable reserves but reduced by (i) any loss (including loss carried forwards), (ii) any sums that have to be placed into reserve pursuant to the requirements of the law or the Articles of Association and (iii) the amount of (x) the preferred dividend set out in article 19§2 that would have been allocated to the class or classes of Shares with an alphabetic letter preceding, in alphabetic order, the alphabet letter of the Relevant Class, had the Company distributed a dividend in accordance with article 19, at the time of the redemption of the Relevant Class, and (y) any such preferred dividend that would have been allocated to any class of Shares with an alphabetic letter preceding the Relevant Class at the time of any previous redemption of a class of Shares, had the Company distributed a dividend in accordance with article 19 at the time of such previous redemption, so that:

$AA = (NP + P) - (L + LR + PR)$ whereby:

AA = Available Amount

NP net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the Articles of Association.

PR = any preferred dividend distributed in accordance with article 19§2.

Available Cash: means all the cash held by the Company as calculated by the board of managers (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Relevant Interim Accounts.

Available Cash Per Share: means the Available Cash divided by the number of Shares in issue of the Relevant Class.

Business Day: means a day (which is not a Saturday or a Sunday or a holiday) on which banks are open and accessible to automated banking operations, in Luxembourg and London.

Cancellation Value Per Share: has the meaning given to the term in Article 6§11.

Relevant Class: has the meaning given to the term in Article 6§10.

Relevant Interim Accounts: means the interim accounts of the Company prepared by the board of managers each time at a date not earlier than eight (8) days before the general meeting held to approve the redemption and cancellation of the Shares of the Relevant Class.

Relevant Preceding Class means the class of Shares with an alphabet letter immediately preceding in alphabetic order, the alphabet letter of the Relevant Class.

Art. 22. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2016.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class A Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class B Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class C Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class D Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class E Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class F Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class G Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class H Shares;
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class I Shares; and
- one million and one hundred thousand (1,100,000) Class J Shares;

TOTAL: eleven million (11,000,000) Shares.

The Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the one hundred and ten thousand British Pounds (GBP 110,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named Shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
 - Mrs Marielle STIJGER, born in Capelle aan den IJssel, the Netherlands, on December 10, 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
 - Mr Alexis de MONTPELLIER D'ANNEVOIE, born in Namur, Belgium, on March 22, 1979, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
 - Mrs Yvanna ESSOMBA, born in Paris, France, on May 28, 1982, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
 - Mr Sam AGNEW, born in London, England on 23 May 1974, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom,
 - Mr Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland on 29 April 1968, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom.
- 3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its surname, given name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU

«Titanium Luxco 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est pendante, ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, ici représentée par Madame Alexia UHL, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société est «Titanium Holdings S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

L'objet de la société est aussi l'investissement dans et le développement de biens immobiliers ainsi que la gestion de biens immobiliers pour son propre compte.

La société peut emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la loi luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la loi luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à cent-dix mille livres sterling (GBP 110.000,-) divisé en onze millions (11.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) chacune, et divisées en:

- (i) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- (ii) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iii) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- (iv) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- (v) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vi) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- (vii) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- (viii) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- (ix) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- (x) un million cent mille (1.100.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»).

Les catégories de parts sociales A à J seront définies comme les «Parts Sociales»; chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts. Chaque part sociale confère une voix lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des associés. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie détenteurs de Parts Sociales de temps en temps et «Associé» devra être interprété en conséquence.

En plus du capital social, les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société (le «Compte de Prime d'Emission»). Le Compte de Prime d'Emission n'est allouable à aucune catégorie de Parts Sociales existant de temps à autre et peut être utilisé pour financer le rachat d'une catégorie de Parts Sociales si le conseil de gérance le décide.

La Société peut, sans restriction, accepter des contributions en numéraire ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes (les «Comptes de Capital Surplus»). Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par le Conseil de Gérance conformément à la Loi de 1915 et aux présents statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

Les montants dans le Compte de Prime d'Emission et les Comptes de Capital Surplus pourront être utilisés par le Conseil de Gérance pour, inter alia, repayer toute perte de la société, réalisée ou non, ou payer tout dividende ou autre distribution.

Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales comprises dans une ou plusieurs catégories de Parts Sociales. Le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (la «Catégorie Concernée») pourra avoir lieu que si l'ensemble des Parts Sociales de la Catégorie Concernée Précédente auront été rachetées et annulées.

Dans le cas d'un rachat et annulation de la Catégorie Concernée, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie Concernée recevront, pour chacune des Parts Sociales de la Catégorie Concernée qu'ils détiennent, la valeur d'annulation par part sociale (la «Valeur d'Annulation par Part Sociale») calculée comme suit: le montant nominal total de toutes les Parts Sociales de la Catégorie Concernée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales comprises dans

la Catégorie Concernée, à condition que le conseil de gérance puisse décider de limiter la Valeur d'Annulation par Part Sociale à la Liquidité Disponible par Part Sociale.

Pour éviter tout doute, dans le cas d'une réduction de capital social par rachat et annulation d'une catégorie de Parts Sociales, c'est au conseil de gérance de calculer, en conformité avec les dispositions de ces statuts, la Valeur d'Annulation par Part Sociale qui doit être payée aux détenteurs de la Catégorie Concernée.

La Société doit informer par écrit chacun des détenteurs de Parts Sociales à racheter, de son intention de racheter la Catégorie Concernée.

Lors du rachat et de l'annulation de la Catégorie Concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due par la Société.

Le paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale devra être fait en espèce et/ou en nature par le conseil de gérance, en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

Art. 7. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non Associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres Parts Sociales.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un Associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins trois membres, Associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des Associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par téléphone, vidéo-conférence, écrit, courriel, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il est autorisé à décider de verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, Associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille livres sterling (GBP 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille livres sterling (GBP 10.000.-), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'Associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des Associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'Associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des Associés. Les décisions de l'Associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des Associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des Associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par la gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque Associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve. Cette allocation cesse d'être obligatoire, dès que et le temps que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital de la Société.

Si, lors d'un exercice, l'assemblée générale des Associés décide de distribuer des dividendes, sur les profits nets ou les réserves distribuables disponibles résultants de montants placés en réserves, le montant alloué devra être distribué conformément aux priorités suivantes:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A a un rang prioritaire sur toutes les autres catégories de Parts Sociales; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie B a un rang inférieur au dividende

préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie C, D, E, F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie C a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A et mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D, E, F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B et C mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E, F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C et D mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie F a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D et E mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie G, H, I et J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie G a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D, E et F mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie H, I et J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie H a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D, E, F et G mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie I et J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie I a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D, E, F, G et H mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie J; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie J a un rang inférieur au dividende intérimaire de toutes les autres catégories de Parts Sociales.

Le solde du montant distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J n'existe, les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite). Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales devient la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé, son droit à la distribution de dividende sera égal et limité au solde du montant distribué et en terme de priorité, son droit à la distribution aura un rang inférieur au dividende préférentiel des autres catégories de Parts Sociales.

Les dividendes intérimaires peuvent être payés sur la même base et selon le même ordre de priorité qu'établi dans cet article, sous réserve des dispositions légales applicables et des résolutions du conseil de gérance.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, à désigner par l'assemblée des Associés qui déterminera ses pouvoirs et sa rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, sous réserve du paiement préalable des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, toute distribution du boni de liquidation aura lieu sur la même base et selon le même ordre de priorité que prévu à l'article 19.

Art. 21. Définitions. Catégorie Concernée: a la signification donnée à l'article 6§10.

Catégorie Concernée Précédente: signifie la catégorie de Parts Sociales dont la lettre alphabétique précède immédiatement, dans l'ordre alphabétique, la lettre de la Catégorie Concernée.

Comptes Intérimaires Concernés: signifie les comptes intérimaires de la Société préparés par le conseil de gérance, toutes les fois à une date pas plus tôt que huit (8) jours avant l'assemblée générale tenue afin d'approuver le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie Concernée.

Jour Ouvrable: signifie un jour (qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié) où les banques sont ouvertes et accessibles aux opérations bancaires automatisées, au Luxembourg et Londres.

Liquidité Disponible: signifie toute la liquidité détenue par la société (à l'exception de la liquidité en dépôt à terme avec une durée résiduelle de plus de six (6) mois), tout instrument du marché monétaire facilement négociable, toutes obligations et toutes créances qui du point de vue du conseil de gérance seront payés à la société à court terme, moins l'endettement ou tout autre dette de la société devant être payée dans moins de six (6) mois déterminés sur base des Comptes Intérimaires Concernés.

Liquidité Disponible par Part Sociale: signifie la Liquidité Disponible divisée par le nombre de Parts Sociales comprises dans la Catégorie Concernée.

Montant Disponible: signifie, sans double comptage et calculé par le conseil de gérance sur base des Comptes Intérimaires Concernés (A) le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté de toute réserve librement distribuable mais réduit par (i) toute perte (y compris perte reportée), (ii) toute somme placée dans une réserve conformément aux dispositions légales ou aux Statuts et (iii) le montant de (x) le dividende préférentiel prévu à l'article 19§2 devant être alloué à la ou aux catégories de Parts Sociales avec une lettre alphabétique précédent, dans l'ordre alphabétique, la lettre de la Catégorie Concernée, si la Société distribue un dividende en conformité avec l'article 19, au moment du rachat de la Catégorie Concernée, et (y) tout dividende préférentiel devant être alloué à tout catégorie de Parts Sociales avec une lettre alphabétique précédent celle de la Catégorie Concernée au moment de tout précédent rachat d'une catégorie de Parts Sociales, si la Société distribue un dividende en conformité avec l'article 19, au moment de ce précédent rachat tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Valeur d'Annulation par Part Sociale: a la signification donnée à l'article 6§11.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, la partie comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie A;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie B;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie C;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie D;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie E;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie F;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie G;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie H;
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie I; et
- un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de Catégorie J;

TOTAL: onze millions (11.000.000) de Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent dix mille livres sterling (GBP 110.000,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1,400.-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'Associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
 - Madame Marielle STIJGER, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969, résidant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,
 - Monsieur Alexis de MONTPELLIER D'ANNEVOIE, né à Namur, Belgique, le 22 mars 1979, résidant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,
 - Madame Yvanna ESSOMBA, née à Paris, France, le 28 mai 1982, résidant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,
 - Monsieur Sam AGNEW, né à Londres, Royaume-Unis, le 23 mai 1974, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, Royaume-Unis,
 - Monsieur Michael FURTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.
- 3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29059. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001663/647.

(150241067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

PHM Topco 24 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 175.000,01.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.744.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared:

(1) Pamplona Capital Partners IV L.P., an exempted limited partnership established and registered under the laws of the Cayman Islands with its registered office c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number QH-68765 ("PCP IV LP"),

(2) Mr. Marco Lippi, born in Genova (Italy), on 6 February 1962, residing at 50, Warwick Square, London SW1V 2AJ, United Kingdom ("Mr Lippi"), and

(3) Mr. Rob Mionis, born in New York, United States of America, on 22 February 1963, residing at 22485 North 91st Place, Scottsdale, AZ 85255, United States of America ("Mr Mionis", together with PCP IV LP and Mr Lippi, the "Current Shareholders")

each here represented by Mrs. Monique Drauth, employee, with business address in Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney under private seal, which, after having been signed ne varietur by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Current Shareholders, represented as stated above, unanimously request the undersigned notary to record the following:

I. The Current Shareholders hold all of the shares of PHM Topco 24 Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169744 (the "Company"). The Company was incorporated on 21 June 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published

in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1875 of 27 July 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 October 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Current Shareholders unanimously wish to pass resolutions on the following items:

(i) Conversion of the existing one hundred seventy-five million (175,000,000) class A shares ("Class A Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class B shares ("Class B Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class C shares ("Class C Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class D shares ("Class D Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class E shares ("Class E Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class F shares ("Class F Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class G shares ("Class G Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class H shares ("Class H Shares"), one hundred seventy-five million (175,000,000) class I shares ("Class I Shares") and one hundred seventy-five million (175,000,000) class J shares ("Class J Shares"), each with a par value of one-hundredth of one cent of United States Dollar (USD 0.0001), into one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-five (194,444,445) Class A Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-five (194,444,445) Class B Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-five (194,444,445) Class C Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-five (194,444,445) Class D Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) Class E Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) Class F Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) Class G Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) Class H Shares and one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) Class I Shares, each with a par value of one-hundredth of one cent (USD 0.0001) and the reallocation of these shares amongst the shareholders of the Company;

(ii) Increase of the share capital of the Company by an amount of one cent of United States Dollar (USD 0.01), in order to bring the share capital from its amount of one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175,000.-) to one hundred seventy-five thousand United States Dollars and one cent (USD 175,000.01) by way of the issuance of one hundred (100) management shares of the Company (the "Management Shares"), with a par value of one-hundredth of one cent of United States Dollar (USD 0.0001) each;

(iii) Subscription to and payment in full of the Management Shares by Mr. Joseph Beretta by way of a contribution in cash in the aggregate amount of one cent of United States Dollar (USD 0.01);

(iv) Amendment of articles 6.1 and 6.2 of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the increase of the share capital mentioned under the preceding item (ii);

(v) Amendment of article 7 of the Articles to reflect the conversion of the shares of the Company mentioned under the preceding item (i);

(vi) Amendment of article 8.2 of the Articles and addition of new article 8.3 to the Articles inter alia in relation to share redemptions;

(vii) Amendment of articles 17.3 and 17.4 of the Articles to reflect the financial rights of the Management Shares;

(viii) Addition of a new article 17.5 to the Articles relating to the Management Shares;

(ix) Amendment of article 18.1 of the Articles to reflect the financial rights of the Management Shares;

(x) Amendment of article 21 of the Articles to delete the definition of "Class J Shares" and to include certain definitions relating to the preceding items; and

(xi) Miscellaneous.

III. The Current Shareholders hereby unanimously take the following resolutions:

First resolution

The Current Shareholders resolve to convert the existing one hundred seventy-five million (175,000,000) Class A Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class B Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class C Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class D Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class E Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class F Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class G Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class H Shares, one hundred seventy-five million (175,000,000) Class I Shares and one hundred seventy-five million (175,000,000) Class J Shares, each with a par value of one-hundredth of one cent of United States Dollar (USD 0.0001), into one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-five (194,444,445) Class A Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-five (194,444,445) Class B Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-five (194,444,445) Class C Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-five (194,444,445) Class D Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) Class E Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) Class F Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) Class G Shares, one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) Class H Shares and one hundred ninety-four million four hundred

forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) Class I Shares, each with a par value of one-hundredth of one cent of United States Dollar (USD 0.0001).

The Current Shareholders resolve to acknowledge, approve and confirm that the shares of the Company are henceforth held by the Current Shareholders as follows:

(i) PCP IV LP:

One hundred ninety-three million nine hundred sixteen thousand two hundred eighty (193,916,280) Class A Shares, one hundred ninety-three million nine hundred sixteen thousand two hundred eighty (193,916,280) Class B Shares, one hundred ninety-three million nine hundred sixteen thousand two hundred eighty (193,916,280) Class C Shares, one hundred ninety-three million nine hundred sixteen thousand two hundred eighty (193,916,280) Class D Shares, one hundred ninety-three million nine hundred sixteen thousand two hundred eighty (193,916,280) Class E Shares, one hundred ninety-three million nine hundred sixteen thousand two hundred eighty (193,916,280) Class F Shares, one hundred ninety-three million nine hundred sixteen thousand two hundred eighty (193,916,280) Class G Shares, one hundred ninety-three million nine hundred sixteen thousand two hundred eighty (193,916,280) Class H Shares and one hundred ninety-three million nine hundred sixteen thousand two hundred eighty (193,916,280) Class I Shares;

(ii) Mr Lippi:

Four hundred forty-four thousand seven hundred seventy (444,770) Class A Shares, four hundred forty-four thousand seven hundred seventy (444,770) Class B Shares, four hundred forty-four thousand seven hundred seventy (444,770) Class C Shares, four hundred forty-four thousand seven hundred seventy (444,770) Class D Shares, four hundred forty-four thousand seven hundred seventy (444,770) Class E Shares, four hundred forty-four thousand seven hundred seventy (444,770) Class F Shares, four hundred forty-four thousand seven hundred seventy (444,770) Class G Shares, four hundred forty-four thousand seven hundred seventy (444,770) Class H Shares and four hundred forty-four thousand seven hundred seventy (444,770) Class I Shares;

(iii) Mr Mionis:

Eighty-three thousand three hundred ninety-five (83,395) Class A Shares, eighty-three thousand three hundred ninety-five (83,395) Class B Shares, eighty-three thousand three hundred ninety-five (83,395) Class C Shares, thousand three hundred ninety-five (83,395) Class D Shares, eighty-three thousand three hundred ninety-four (83,394) Class E Shares, eighty-three thousand three hundred ninety-four (83,394) Class F Shares, eighty-three thousand three hundred ninety-four (83,394) Class G Shares, eighty-three thousand three hundred ninety-four (83,394) Class H Shares and eighty-three thousand three hundred ninety-four (83,394) Class I Shares.

Second resolution

The Current Shareholders resolve to increase and they hereby increase the share capital of the Company by an amount of one cent of United States Dollar (USD 0.01), in order to bring the share capital from its present amount of one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175,000.-) to one hundred seventy-five thousand United States Dollars and one cent (USD 175,000.01) by way of the issuance of one hundred (100) Management Shares, with a par value of one-hundredth of one cent of United States Dollar (USD 0.0001).

Subscription - Payment

The Current Shareholders resolve to accept and record the following subscription to the Management Shares and their full payment as follows:

Mr. Joseph Beretta, born in New York, United States of America, on June 13, 1954, residing at 855 Pleasant Grove Road, Mt. Juliet, Tennessee 37122, United States of America (the "New Shareholder"), represented by Mrs. Monique Drauth, prenamed, hereby subscribes to one hundred (100) Management Shares, with a par value of one-hundredth of one cent (USD 0.0001) each and fully pays them up in cash in an aggregate amount of one cent (USD 0.01).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The power of attorney from the New Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the holder of the said power of attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Current Shareholders acknowledge that, from now on, the New Shareholder, represented as stated above, shall participate to the present meeting as a shareholder of the Company, after having declared that he had perfect knowledge of the purpose of the present resolutions.

The Current Shareholders and the New Shareholder are, from now on, referred to collectively as the "Shareholders".

Third resolution

The Shareholders resolve to amend articles 6.1 and 6.2 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **6.1.** The share capital is fixed at one hundred seventy-five thousand United States Dollars and one cent (USD 175,000.01) represented by:

(a) one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-five (194,444,445) class A shares (the "Class A Shares");

(b) one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-five (194,444,445) class B shares (the "Class B Shares");

(c) one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-five (194,444,445) class C shares (the "Class C Shares");

(d) one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-five (194,444,445) class D shares (the "Class D Shares");

(e) one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) class E shares (the "Class E Shares");

(f) one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) class F shares (the "Class F Shares");

(g) one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) class G shares (the "Class G Shares");

(h) one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) class H shares (the "Class H Shares");

(i) one hundred ninety-four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four (194,444,444) class I shares (the "Class I Shares"); and

(j) one hundred (100) management shares (the "Management Shares"),

each with a par value of one-hundredth of one cent of United States Dollar (USD 0.0001).

6.2 The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Management Shares are collectively referred to as the "Shares", each being a "Share"."

Fourth Resolution

The Shareholders resolve to amend article 7 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 7. Share capital increase.** The share capital may be increased by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in article 13, provided that:

(a) any increase of the share capital (a) shall be made proportionately within the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares;

(b) any subdivision of a class of Shares into new classes of Shares must result in each shareholder of the former undivided class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided class of Shares; and

(c) any combination or aggregation of classes of Shares into a new class of Shares must result in each shareholder of the former classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined class of Shares."

Fifth Resolution

The Shareholders resolve to amend article 8.2 of the Articles and to add new article 8.3 to the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **8.2.** The repurchase and cancellation of any class of Shares (other than Management Shares) in accordance with this article 8 is permitted provided that (i) a class of Shares (other than Management Shares) is always repurchased in full, it being understood that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class A Shares and (ii) such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I Shares and ending with Class B Shares).

8.3. The Management Shares may however be repurchased at the times specified in, and for an amount calculated in accordance with, any subscription agreement that may exist from time to time between a holder of Management Shares and the Company, and any holder of Management Shares in exchange undertakes to take any necessary actions to transfer the relevant Management Shares to the Company, and be cancelled, in whole or in part."

Sixth Resolution

The Shareholders resolve to amend articles 17.3 and 17.4 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **17.3.** In any year in which the General Meeting resolves to make a dividend distribution, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(a) subject to the provisions of any subscription agreement that may exist from time to time between a holder of Management Shares and the Company (including, for the avoidance of doubt and not by way of limitation, with respect to vesting of the Management Shares), once (and then only to the extent that) the amounts distributable exceed the Threshold Value, the holders of Management Shares shall, pro rata, be entitled to receive dividend distributions in an overall aggregate amount that is equal to one point sixty-nine per cent (1.69%) of all amounts distributable in excess of the Threshold Value, it being understood and agreed that (i) holders of Management Shares shall not be entitled to participate in any portion of amounts distributable that do not exceed the Threshold Value and (ii) notwithstanding anything herein to the contrary, all of the distributions payable to holders of Management Shares shall be paid and payable from profits and gains generated by the Company after the date of the issuance of the applicable Management Shares, then

(b) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then

(c) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then

(d) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then

(e) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then

(f) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then

(g) the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

(h) the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

(i) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

(j) the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

17.4. Should the whole last outstanding class of Shares (other than the Management Shares) (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) has been repurchased and cancelled in accordance with article 8 at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares)."

Seventh Resolution

The Shareholders resolve to add a new article 17.5 to the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **17.5.** The Management Shares may be issued at any time, but only to Service Providers, and are intended to constitute "profits interests" in the Company within the meaning of United States Internal Revenue Service Revenue Procedures 93-27 and 2001-43. The Company shall not make distributions in respect of Management Shares until (and then only to the extent that) the amounts distributable exceed the Threshold Value."

Eighth Resolution

The Shareholders resolve to amend article 18.1 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **18.1.** The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the Law and in accordance with article 18 and in the same order of priority as set forth under articles 17.3 and 17.4."

Ninth Resolution

The Shareholders resolve to amend article 21 of the Articles so as to delete the definition of "Class J Shares" and to include the following definitions:

"Affiliate" means a Person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, Controls or is Controlled by, or is under common Control with, the Person specified.

"Control" (including the terms "Controlling," "Controlled by" and "under common Control with") means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

"Governmental Authority" means any United States federal, foreign, domestic, state, municipal or local government, or political subdivision thereof, or any authority, agency or commission entitled to exercise any administrative, executive,

judicial, legislative, regulatory or taxing authority or power, any court or tribunal (or any department, bureau or division thereof), or any arbitrator or arbitral body, and includes any contractor acting on behalf of any of the foregoing.

"Management Shares" has the meaning given to it in article 6.1.

"Person" means an individual, corporation, limited liability company, partnership, joint venture, trust or any other organization or association or other form of business enterprise or a Governmental Authority.

"Related Entity" means any Affiliate or Subsidiary of the Company and any Person in which the Company or an Affiliate or a Subsidiary of the Company holds a substantial ownership interest, directly or indirectly.

"Service Provider" means employees, consultants and/or other service providers of or to the Company or a Related Entity.

"Subsidiary" means any corporation, trust, general or limited partnership, limited liability company, limited liability partnership, firm, company or other business enterprise which is Controlled by the Company through direct ownership of the stock or other proprietary interests of such business enterprise or indirectly through the ownership of stock or other proprietary interests in one or more other business enterprises which are connected with the Company by means of one or more chains of business enterprises that are connected by ownership of stock or other proprietary interests.

"Threshold Value" means USD 264,711,393.1632."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Shareholders, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

(1) Pamplona Capital Partners IV L.P., un exempted limited partnership constitué et enregistré selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social chez Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94, Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmans, et immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro QH-68765 (« PCP IV LP»),

(2) M. Marco Lippi, né à Genova (Italie), le 6 février 1962, résidant au 50, Warwick Square, Londres SW1V 2AJ, Royaume Uni («M. Lippi»), et

(3) M. Rob Mionis, né à New York, États-Unis d'Amérique, le 22 février 1963, résidant au 22485 North 91st Place, Scottsdale, AZ 85255, États-Unis d'Amérique («M. Mionis»), ensemble avec PCP IV LP et M. Lippi, les «Associés Actuels»),

chacun représenté par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le « Représentant»), en vertu d'une procuration sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par le Représentant et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés Actuels, ainsi représentés, ont demandé unanimement au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés Actuels détiennent l'intégralité des parts sociales de PHM Topco 24 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169744 (la «Société»). La Société a été constituée le 21 juin 2012 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1875 du 27 juillet 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, du 27 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les Associés Actuels souhaitent adopter unanimement les résolutions suivantes:

(i) Conversion des cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), cent soixante-

quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et cent soixante-quinze millions (175.000.000) de parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») existantes, d'une valeur nominale d'un centième de cent de dollar américain chacune (USD 0,0001) en cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.445) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.445) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.445) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.445) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.444) Parts Sociales de Catégorie E, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (194.444.444) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (194.444.444) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (194.444.444) Parts Sociales de Catégorie H et cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (194.444.444) Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un centième de cent de dollar américain chacune (USD 0,0001).

(ii) Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un cent de dollar américain (USD 0,01) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 175.000,-) au montant de cent soixante-quinze mille dollars américains et un cent (USD 175.000,01) par l'émission de cent (100) parts sociales de gérance de la Société (les «Parts Sociales de Gérance»), d'une valeur nominale d'un centième de cent de dollar américain chacune (USD 0,0001);

(iii) Souscription et libération intégrale des Parts Sociales de Gérance par M. Joseph Berretta par un apport en nature d'un montant total d'un cent de dollar américain (USD 0,01);

(iv) Modification des articles 6.1 et 6.2 des statuts de la Société (les «Statuts») pour refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le précédent point (ii);

(v) Modification de l'article 7 des Statuts pour refléter la conversion des parts sociales de la Société sous le précédent point (i);

(vi) Modification de l'article 8.2 des Statuts et ajout d'un nouvel article 8.3 aux Statuts en rapport avec les rachats de parts sociales;

(vii) Modification des articles 17.3 et 17.4 des Statuts pour refléter les droits financiers des Parts Sociales de Gérance;

(viii) Ajout du nouvel article 17.5 des Statuts concernant les Parts Sociales de Gérance;

(ix) Modification des articles 18.1 des Statuts pour refléter les droits financiers des Parts Sociales de Gérance;

(x) Modification de l'article 21 des Statuts pour inclure certaines définitions concernant les précédents points; et

(xi) Divers.

III. Les Associés Actuels adoptent les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les Associés Actuels décident de convertir les cent soixante-quinze millions (175.000.000) de Parts Sociales de Catégorie A, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de Parts Sociales de Catégorie B, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de Parts Sociales de Catégorie C, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de Parts Sociales de Catégorie D, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de Parts Sociales de Catégorie E, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de Parts Sociales de Catégorie F, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de Parts Sociales de Catégorie G, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de Parts Sociales de Catégorie H, cent soixante-quinze millions (175.000.000) de Parts Sociales de Catégorie I et cent soixante-quinze millions (175.000.000) de Parts Sociales de Catégorie J existantes, d'une valeur nominale d'un centième de cent de dollar américain chacune (USD 0,0001) en cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.445) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.445) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.445) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.445) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.444) Parts Sociales de Catégorie E, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.444) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.444) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.444) Parts Sociales de Catégorie H et cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.444) Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un centième de cent de dollar américain chacune (USD 0,0001).

Les Associés Actuels décident de considérer, approuver et confirmer que les parts sociales de la Société sont désormais détenues par les Associés Actuels comme suit:

(i) PCP IV LP:

Cent quatre-vingt-treize millions neuf cent seize mille deux cent quatre-vingts (193.916.280) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre-vingt-treize millions neuf cent seize mille deux cent quatre-vingts (193.916.280) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre-vingt-treize millions neuf cent seize mille deux cent quatre-vingts (193.916.280) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre-vingt-treize millions neuf cent seize mille deux cent quatre-vingts (193.916.280) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre-vingt-treize millions neuf cent seize mille deux cent quatre-vingts (193.916.280) Parts Sociales de Catégorie E, cent quatre-vingt-treize millions neuf cent seize mille deux cent quatre-vingts (193.916.280) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre-vingt-treize millions neuf cent seize mille deux cent quatre-vingts (193.916.280) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre-vingt-treize millions neuf cent seize mille deux cent quatre-vingts (193.916.280) Parts Sociales de Catégorie H et cent quatre-vingt-treize millions neuf cent seize mille deux cent quatre-vingts (193.916.280) Parts Sociales de Catégorie I.

(ii) M. Lippi:

Quatre cent quarante-quatre mille sept cent soixante-dix (444.770) Parts Sociales de Catégorie A, quatre cent quarante-quatre mille sept cent soixante-dix (444.770) Parts Sociales de Catégorie B, quatre cent quarante-quatre mille sept cent soixante-dix (444.770) Parts Sociales de Catégorie C, quatre cent quarante-quatre mille sept cent soixante-dix (444.770) Parts Sociales de Catégorie D, quatre cent quarante-quatre mille sept cent soixante-dix (444.770) Parts Sociales de Catégorie E, quatre cent quarante-quatre mille sept cent soixante-dix (444.770) Parts Sociales de Catégorie F, quatre cent quarante-quatre mille sept cent soixante-dix (444.770) Parts Sociales de Catégorie G, quatre cent quarante-quatre mille sept cent soixante-dix (444.770) Parts Sociales de Catégorie H et quatre cent quarante-quatre mille sept cent soixante-dix (444.770) Parts Sociales de Catégorie I.

(iii) M. Mionis:

Quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (83.395) Parts Sociales de Catégorie A, quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (83.395) Parts Sociales de Catégorie B, quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (83.395) Parts Sociales de Catégorie C, quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (83.395) Parts Sociales de Catégorie D, quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (83.394) Parts Sociales de Catégorie E, quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (83.394) Parts Sociales de Catégorie F, quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (83.394) Parts Sociales de Catégorie G, quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (83.394) Parts Sociales de Catégorie H et quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (83.394) Parts Sociales de Catégorie I.

Seconde Résolution

Les Associés Actuels décident d'augmenter et augmentent le capital social de la Société d'un montant d'un cent de dollar américain (USD 0,01) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 175.000,-) au montant de cent soixante-quinze mille dollars américains et un cent (USD 175.000,01) par l'émission de cent (100) Parts Sociales de Gérance, d'une valeur nominale d'un centième de cent de dollar américain chacune (USD 0,0001).

Souscription - Libération

Les Associés Actuels déclarent accepter et enregistrer les souscriptions des Parts Sociales de Gérance suivantes et leurs libérations intégrales de la façon suivante:

M. Joseph Berretta, né à New York, États-Unis d'Amérique, le 13 juin 1954, résidant à 855 Pleasant Grove Road, Mt. Juliet, Tennessee 37122, États-Unis d'Amérique (le «Nouvel Associé»), représenté par Mme Monique Drauth, préqualifiée, déclare souscrire à cent (100) Parts de Gérance, d'une valeur nominale d'un centième de cent de dollar américain chacune (USD 0,0001), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un cent de dollar américain (USD 0,01).

Preuve de ce paiement a été fournie au notaire instrumentant qui déclare que les conditions décrites à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies et en témoigne expressément.

La procuration du Nouvel Associé, après avoir été paraphée ne varietur par le Représentant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés Actuels constatent que, désormais, le Nouvel Associé, représenté tel que mentionné ci-dessus, participera à la présente réunion en sa qualité d'associé de la Société, après avoir déclaré avoir eu parfaite connaissance de l'objet des présentes résolutions.

Les Associés Actuels et le Nouvel Associé sont désormais désignés comme les «Associés».

Troisième Résolution

Les Associés décident de modifier les articles 6.1 et 6.2 des Statuts de sorte à ce qu'ils aient la teneur suivante:

«**6.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-quinze mille dollars américains et un cent (USD 175.000,01) représenté par:

(a) cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.445) de parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");

(b) cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.445) de parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");

(c) cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.445) de parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");

(d) cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (194.444.445) de parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");

(e) cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (194.444.444) de parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");

(f) cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (194.444.444) de parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");

(g) cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (194.444.444) de parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");

(h) cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (194.444.444) de parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");

(i) cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (194.444.444) de parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et

(j) cent (100) parts sociales de gérance (les «Parts Sociales de Gérance»),

d'une valeur nominale d'un centième de cent de dollar américain (USD 0,0001) chacune.

6.2. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Gérance forment ensemble les «Parts Sociales», chacune étant une «Part Sociale».

Quatrième Résolution

Les Associés décident de modifier l'article 7 de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 7.** Augmentation du capital social Le capital social pourra être augmenté par une résolution prise par l'Assemblée Générale de la manière requise par les dispositions prévues dans les Statuts, conformément à l'article 13, sous réserve que:

(a) toute augmentation du capital social (a) soit faite proportionnellement entre les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I et (b) doit résulter à ce que chaque associé détienne une part proportionnelle de Parts Sociales de Catégorie A, de Parts Sociales de Catégorie B, de Parts Sociales de Catégorie C, de Parts Sociales de Catégorie D, de Parts Sociales de Catégorie E, de Parts Sociales de Catégorie F, de Parts Sociales de Catégorie G, de Parts Sociales de Catégorie H et de Parts Sociales de Catégorie I;

(b) toute sous-division d'une catégorie de Parts Sociales en une nouvelle catégorie de Parts Sociales doit résulter à ce que chaque associé de l'ancienne catégorie de Parts Sociales non divisée détienne une part proportionnelle de chaque nouvelle catégorie sous-divisée de Parts Sociales; et

(c) toute combinaison ou agrégation d'une catégorie de parts sociales en une nouvelle catégorie de parts sociales doit résulter à ce que chaque associé de l'ancienne catégorie de Parts Sociales détienne une part proportionnelle de chaque nouvelle, combinée catégorie de Parts Sociales.»

Cinquième Résolution

Les Associés décident de modifier l'article 8.2 des Statuts et d'ajouter un article 8.3 aux Statuts de sorte à ce qu'ils aient la teneur suivante:

« **8.2.** Le rachat et l'annulation de toute catégorie de Parts Sociales (autres que des Parts Sociales de Gérance) en accord avec l'article 8 est permis sous réserve que (i) une catégorie de Parts Sociales (autre que des Parts Sociales de Gérance) soit toujours rachetée en entier, étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A et (ii) un tel rachat et annulation de catégorie de Parts Sociales devra être fait dans le sens alphabétique inverse (commençant avec la catégorie de Parts Sociales I et terminant avec la Catégorie de Parts Sociales B).

8.3. Les Parts Sociales de Gérance pourront toutefois être rachetées à des moments spécifiés dans, et pour un montant calculé conformément à, tout contrat de souscription pouvant être conclu entre un détenteur de Parts Sociales de Gérance et la Société, et tout détenteur de Parts Sociales de Gérance entreprendra en échange de prendre toutes les mesures nécessaires pour transférer les Parts Sociales de Gérance en question à la Société, et être annulées, en tout ou partie.»

Sixième Résolution

Les Associés décident de modifier les articles 17.3 et 17.4 des Statuts de sorte à ce qu'ils aient la teneur suivante:

« **17.3.** Pour chaque année où l'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende tiré des profits nets, de la réserve comptable et des réserves disponibles, en ce compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

(a) sous réserve des dispositions de tout contrat de souscription pouvant être conclu entre un détenteur de Parts Sociales de Gérance (y compris, pour lever toute ambiguïté mais sans s'y limiter, concernant l'acquisition de Parts Sociales de Gérance), une fois que (et seulement dans la mesure où) les montants distribuables excèdent la Valeur Limite, les détenteurs de Parts Sociales de Gérance auront, au pro rata, droit à des distributions de dividendes d'un montant total équivalent à un virgule soixante-neuf pour cent (1,69%) de tous les montants distribuables au-dessus de la Valeur Limite, étant entendu et convenu que (i) les détenteurs des Parts Sociales de Gérance n'auront aucun droit de participer à la portion des montants distribuables qui sont au-dessous de la Valeur Limite et de dividendes (intérimaires et annuels) effectuées aux détenteurs de Parts Sociales autres que les Parts Sociales de Gérance et (ii) après avoir donné effet à la précédente clause (i), tous les montants distribuables restants et (ii) nonobstant toute disposition contraire des présentes, toutes les distributions à payer aux détenteurs des Parts Sociales de Gérance seront payées et payables à partir des profits et des gains générés par la Société après la date d'émission des Parts Sociales de Gérance concernées, ensuite

(b) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A détenues par eux; ensuite

(c) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B détenues par eux; ensuite

(d) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C détenues par eux; ensuite

(e) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D détenues par eux; ensuite

(f) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E détenues par eux; ensuite

(g) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F détenues par eux; ensuite

(h) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G détenues par eux; ensuite

(i) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront droit à une distribution de dividendes en lien avec une telle année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H détenues par eux; et ensuite

(i) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront droit de recevoir le restant de toute distribution de dividendes.

17.4. Si l'ensemble de la dernière catégorie de Parts Sociales restante (par ordre alphabétique, e.g., initialement la Catégorie de Parts Sociales I) a été racheté et annulé conformément à l'article 8 au moment de la distribution, le restant de toute distribution de dividende devra être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restante précédente dans le sens alphabétique contraire (e.g., initialement la Catégorie de Parts Sociales H).»

Septième Résolution

Les Associés décident d'ajouter un nouvel article 17.5 aux Statuts qui aura la teneur suivante:

« **17.5.** Les Parts Sociales de Gérance peuvent être émises à tout moment mais seulement à des «participations aux bénéfiques» au sens de l'Internal Revenue Service Revenue Procedures 93-27 et 2001-43 des Etats-Unis. La Société n'effectuera pas de distributions relatives aux Parts Sociales de Gérance jusqu'à ce que (et ensuite seulement dans la mesure où) les montants distribuables excèdent la Valeur Limite.»

Huitième Résolution

Les Associés décident de modifier l'article 18.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **18.1.** Le Conseil de Gérance pourra décider de déclarer et payer des dividendes intérimaires prélevés sur les profits et réserves disponibles à la distribution, incluant la prime d'émission, sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi et en accord avec l'article 18 et dans le même ordre de priorité que décrit dans les articles 17.3 et 17.4»

Neuvième Résolution

Les Associés décident de modifier l'article 21 des Statuts afin d'en effacer la définition de «Parts Sociales de Catégorie J» et d'y ajouter les définitions suivantes:

«Société Affiliée» signifie une Personne qui, directement ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires Contrôle ou est Contrôlé par, ou est sous le Contrôle commun avec, la Personne spécifiée.

«Contrôle» (y compris les termes «Contrôlant», «Contrôlé par» et «sous le Contrôle commun avec») signifie la possession, directement ou non, du pouvoir d'orienter ou d'influer sur l'orientation de la direction et des politiques d'une Personne, que ce soit au moyen de la propriété de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement.

«Autorité Gouvernementale» signifie tout gouvernement fédéral, étranger, domestique, étatique, municipal ou local, ou toute subdivision de celui-ci, ou toute autorité, agence ou commission autorisée à exercer toute autorité ou pouvoir administratif, exécutif, judiciaire, législatif, réglementaire ou fiscal, toute cours ou tribunal (ou tout département, bureau ou division de ceux-ci), ou tout médiateur ou organe arbitral, et inclut tout contractant agissant pour le compte de toute autorité qui précède.

«Parts Sociales de Gérance» a le sens qui lui ait donné à l'article 6.1.

«Personne» signifie un individu, une société de personnes, une société à responsabilité limitée, une entreprise commune, une coentreprise, une fiducie ou tout autre organisme ou association ou toute autre forme d'entreprise ou une Autorité Gouvernementale.

«Entité Liée» signifie toute Société Affiliée ou Filiale de la Société et toute Personne dans laquelle la Société ou une Société Affiliée ou une Filiale de la Société détient une participation, directe ou indirecte.

«Prestataire de Services» signifie les employés, consultants et/ou d'autres prestataires de services de la Société ou d'une Entité Liée.

«Filiale» signifie toute société de personnes, fiducie, société en nom collectif ou en commandite, société à responsabilité limitée, entreprise, société ou autre entreprise qui est Contrôlée par la Société par la détention directe ou indirecte d'actions ou d'autres intérêts de propriété dans une ou plusieurs entreprises qui sont en lien avec la Société via une ou plusieurs chaînes d'entreprises connectées par la détention d'actions ou d'autres intérêts de propriété.

«Valeur Limite» signifie USD 264.711.393,1632.

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelle que forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Représentant des Associés, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Représentant a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41221. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004059/568.

(160001985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Whitewood Media Village (UK) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.944.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December,
before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Whitewood Media Village (UK) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196.944 (the Company). The

Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 29, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) N° 1807 dated July 21, 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

- AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty thousand British Pounds (GBP 40,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.972 (AREIV),

here represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal;

- Norfolk Joint Venture Limited, a company having its registered office at 2nd floor, 100 New Oxford Street, London WC1A 1HB, United Kingdom and registered in England and Wales under number 08116327 (Stanhope),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

- MF White Media City Limited, a company having its registered office at 38 Berkeley Square, 7th Floor Berger House, London W1J 5AE and registered in England and Wales under number 08321058 (Mitsui, and together with AREIV and Stanhope, the Shareholders),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred fourteen thousand one hundred and ten British Pounds (GBP 814,110) in order to bring the share capital from its present amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) to eight hundred twenty-nine thousand one hundred and ten British Pounds (GBP 829,110) by way of the issuance of (i) eighty-one thousand four hundred and ten (81,410) Class A Shares, (ii) three hundred sixty-six thousand three hundred fifty (366,350) Class B Shares, and (iii) three hundred sixty-six thousand three hundred fifty (366,350) all in registered form;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. here above by a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase adopted under item 2. above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notices, considering themselves duly convened and having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred fourteen thousand one hundred and ten British Pounds (GBP 814,110) in order to bring the share capital from its present amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) to eight hundred twenty-nine thousand one hundred and ten British Pounds (GBP 829,110) by way of the issuance of (i) eighty-one thousand four hundred and ten (81,410) Class A Shares, (ii) three hundred sixty-six thousand three hundred fifty (366,350) Class B Shares, and (iii) three hundred sixty-six thousand three hundred fifty (366,350) all in registered form.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions for and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

(1) Stanhope, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for eighty-one thousand four hundred and ten (81,410) new Class A Shares, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and

fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable that Stanhope holds against the Company in an aggregate amount of one million six hundred twenty-eight thousand two hundred twenty-two British Pounds and sixty-six pence (GBP 1,628,222.66) (Receivable 1) to be allocated as follows:

- an amount of eighty-one thousand four hundred and ten British Pounds (GBP 81,410) to the share capital account of the Company; and

- an amount of one million five hundred forty-six thousand eight hundred and twelve British Pounds and sixty-six pence (GBP 1,546,812.66) to the Class A Share Premium Account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable 1 is evidenced by a certificate issued on December 18, 2015, by Stanhope and acknowledged by the Company (the Management Certificate 1).

The Management Certificate 1 states in essence that:

“- Stanhope is the legal and beneficial owner of Receivable 1;

- Receivable 1 is certain and will be due and payable on its respective due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- Stanhope is solely entitled to Receivable 1 and possesses the power to dispose of Receivable 1;

- Receivable 1 is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on Receivable 1 and Receivable 1 is not subject to any attachment;

- There exist no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that Receivable 1 be transferred to him;

- According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, Receivable 1 is freely transferable;

- All formalities required in United Kingdom or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of Receivable 1 to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of Receivable 1 to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of Stanhope will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which Norfolk is registered;

- Receivable 1 contributed to the Company is valued at one million six hundred twenty-eight thousand two hundred twenty-two British Pounds and sixty-six pence (GBP 1,628,222.66), and since the date hereof no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and

- All formalities to transfer the legal ownership of the Receivable 1 contributed to the Company have been or will be accomplished by Stanhope and upon the contribution of the Receivable 1 by Stanhope to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable 1 which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

(2) AREIV, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to three hundred sixty-six thousand three hundred fifty (366,350) new Class B Shares, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable that AREIV holds against the Company in an aggregate amount of seven million three hundred twenty-seven thousand and twelve British Pounds and forty-three pence (GBP 7,327,012.43) (Receivable 2) to be allocated as follows:

- an amount of three hundred sixty-six thousand three hundred fifty British Pounds (GBP 366,350) to the share capital account of the Company; and

- an amount of six million nine hundred sixty thousand six hundred sixty-two British Pounds and forty-three pence (GBP 6,960,662.43) to the Class B Share Premium Account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of Receivable 2 is evidenced by a certificate issued on December 21, 2015, by AREIV and acknowledged by the Company (the Management Certificate 2).

The Management Certificate 2 states in essence that:

“- AREIV is the legal and beneficial owner of Receivable 2;

- Receivable 2 is certain and will be due and payable on its respective due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- AREIV is solely entitled to Receivable 2 and possesses the power to dispose of Receivable 2;

- Receivable 2 is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on Receivable 2 and Receivable 2 is not subject to any attachment;

- There exist no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that Receivable 2 be transferred to him;

- According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, Receivable 2 is freely transferable;

- All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of Receivable 2 to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of Receivable 2 to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of AREIV will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which AREIV is registered;

- Receivable 2 contributed to the Company is valued at seven million three hundred twenty-seven thousand and twelve British Pounds and forty-three pence (GBP 7,327,012.43), and since the date hereof no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and

- All formalities to transfer the legal ownership of Receivable 2 contributed to the Company have been or will be accomplished by AREIV and upon the contribution of Receivable 2 by AREIV to the Company, the Company will become the full owner of Receivable 2 which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

(3) Mitsui, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to three hundred sixty-six thousand three hundred fifty (366,350) new Class C Shares, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable that Mitsui holds against the Company in an aggregate amount of seven million three hundred twenty-seven thousand and twelve British Pounds and forty-three pence (GBP 7,327,012.43) (Receivable 3) to be allocated as follows:

- an amount of three hundred sixty-six thousand three hundred fifty British Pounds (GBP 366,350) to the share capital account of the Company; and

- an amount of six million nine hundred sixty thousand six hundred sixty-two British Pounds and forty-three pence (GBP 6,960,662.43) to the Class C Share Premium Account of the Company

The valuation of the contribution in kind of the Receivable 3 is evidenced by a certificate issued on December 17, 2015, by Mitsui and acknowledged by the Company (the Management Certificate 3 and together with the Management Certificate 1, and the Management Certificate 2, the Management Certificates).

The Management Certificate 3 states in essence that:

“- Mitsui is the legal and beneficial owner of Receivable 3;

- Receivable 3 is certain and will be due and payable on its respective due date without deduction (certaine, liquide et exigible);

- Mitsui is solely entitled to Receivable 3 and possesses the power to dispose of Receivable 3;

- Receivable 3 is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on Receivable 3 and Receivable 3 is not subject to any attachment;

- There exist no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that Receivable 3 be transferred to him;

- According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, Receivable 3 is freely transferable;

- All formalities required in United Kingdom or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of Receivable 3 to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of Receivable 3 to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of Mitsui will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which Norfolk is registered;

- Receivable 3 contributed to the Company is valued at seven million three hundred twenty-seven thousand and twelve British Pounds and forty-three pence (GBP 7,327,012.43), and since the date hereof no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and

- All formalities to transfer the legal ownership of the Receivable 3 contributed to the Company have been or will be accomplished by Mitsui and upon the contribution of the Receivable 1 by Mitsui to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable 1 which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Management Certificates, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at eight hundred twenty-nine thousand one hundred and ten British Pounds (GBP 829,110), represented by eighty-two thousand nine hundred and ten (82,910) class A shares (the Class A Shares), three hundred seventy-three thousand and one hundred (373,100) class B shares (the Class B Shares) and three hundred seventy-three thousand and one hundred (373,100) class C shares (the Class C Shares), in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour de décembre,
par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Whitewood Media Village (UK) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de quinze mille livres sterling (GBP 15.000), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.944 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 1807 le 21 juillet 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

ONT COMPARU:

- AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.972 et disposant d'un capital social de quarante mille livres sterling (GBP 40.000) (AREIV),

ici représentée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

- Norfolk Joint Venture Limited, une société dont le siège social est établi à 2nd floor, 100 New Oxford Street, Londres WC1A 1HB, Royaume-Uni, et immatriculée en Angleterre et Pays de Galle sous le numéro 08116327 (Stanhope),

ici représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

- MF White Media City Limited, une société dont le siège social est établi à 38 Berkeley Square, 7th Floor Berger House, Londres W1J 5AE, Royaume-Uni, et immatriculée en Angleterre et Pays de Galle sous le numéro 08321058 (Mitsui et avec AREIV et Stanhope, les Associés),

ici représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent quatorze mille cent dix livres sterling (GBP 814.110) afin de porter le capital social de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à huit cent vingt-neuf mille cent dix livres sterling (GBP 829.110) par voie d'émission de (i) quatre-vingt-un mille quatre cent dix (81.410) Parts Sociales de Classe A, (ii) trois cent soixante-six mille trois cent cinquante (366.350) Parts Sociales de Classe B et (iii) trois cent soixante-six mille trois cent cinquante (366.350) Parts Sociales de Classe C toutes sous forme nominative;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en nature;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus; et

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent quatorze mille cent dix livres sterling (GBP 814.110) afin de porter le capital social de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à huit cent vingt-neuf mille cent dix livres sterling (GBP 829.110) par voie d'émission de (i) quatre-vingt-un mille quatre cent dix (81.410) Parts Sociales de Classe A, (ii) trois cent soixante-six mille trois cent cinquante (366.350) Parts Sociales de Classe B et (iii) trois cent soixante-six mille trois cent cinquante (366.350) Parts Sociales de Classe C toutes sous forme nominative.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les libérations intégrales de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

(1) Stanhope, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quatre-vingt-un mille quatre cent dix (81.410) nouvelles Parts Sociales de Classe A, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une créance que Stanhope détient envers la Société d'un montant total de un million six cent vingt-huit mille deux cent vingt-deux livres sterling et soixante-six pence (GBP 1.628.222,66) (la Créance 1) devant être affectée comme suit:

- un montant de quatre-vingt-un mille quatre cent dix sterling (GBP 81.410) au compte de capital social de la Société; et

- un montant de un million cinq cent quarante-six mille huit cent douze livres sterling et soixante-six pence (GBP 1.546.812,66) au Compte de Prime d'Emission de Classe A de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance 1 est démontrée par un certificat émis le 18 décembre 2015, par Stanhope et reconnu par la Société (le Certificat de Gérance 1).

Le Certificat de Gérance 1 atteste essentiellement que:

- "- Stanhope est le propriétaire légal et l'ultime bénéficiaire de la Créance 1;
- La Créance 1 est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;
- Stanhope est le seul ayant droit de la Créance 1 et possède le droit de disposer de la Créance 1;
- La Créance 1 n'est grevée d'aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur la Créance 1 et la Créance 1 n'est soumise à aucun privilège;
- Il n'existe aucun droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance 1 lui soit cédée;
- Selon la loi applicable et les statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance 1 est librement cessible;
- Toutes les formalités requises au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction concernée à la suite de l'apport en nature de la Créance 1 à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de la cession de la Créance 1 à la Société, le cas échéant, ont été obtenus ou, dans le cas de Stanhope seront obtenues de la manière requise par les lois de la juridiction où Stanhope est immatriculée;
- La Créance 1 apportée à la Société est estimée à un million six cent vingt-huit mille deux cent vingt-deux livres sterling et soixante-six pence (GBP 1.628.222,66), et depuis la date des présentes aucun changement matériel n'est survenu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société; et
- Toutes les formalités pour céder la propriété légale de la Créance 1 apportée à la Société ont été ou seront effectuées par Stanhope et dès l'apport de la Créance 1 par Stanhope à la Société, la Société deviendra plein propriétaire de la Créance 1 qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois."

(2) AREIV, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent soixante-six mille trois cent cinquante (366.350) nouvelles Parts Sociales de Classe B, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une créance que AREIV détient envers la Société d'un montant total de sept millions trois cent vingt-sept mille et douze livres sterling et quarante-trois pence (GBP 7.327.012,43) (la Créance 2) devant être affectée comme suit:

- un montant de trois cent soixante-six mille trois cent cinquante livres sterling (GBP 366.350) au compte de capital social de la Société; et

- un montant de six millions neuf cent soixante mille six cent soixante-deux livres sterling et quarante-trois pence (GBP 6.960.662,43) au Compte de Prime d'Emission de Classe B de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance 2 est démontrée par un certificat émis le 21 décembre 2015, par AREIV et reconnu par la Société (le Certificat de Gérance 2).

Le Certificat de Gérance 2 atteste essentiellement que:

- "- AREIV est le propriétaire légal et l'ultime bénéficiaire de la Créance 2;
- La Créance 2 est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;
- AREIV est le seul ayant droit de la Créance 2 et possède le droit de disposer de la Créance 2;
- La Créance 2 n'est grevée d'aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur la Créance 2 et la Créance 2 n'est soumise à aucun privilège;
- Il n'existe aucun droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance 2 lui soit cédée;
- Selon la loi applicable et les statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance 2 est librement cessible;
- Toutes les formalités requises au Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée à la suite de l'apport en nature de la Créance 2 à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de la cession de la Créance 2 à la Société, le cas échéant, ont été obtenus ou, dans le cas de AREIV seront obtenues de la manière requise par les lois de la juridiction où AREIV est immatriculée;
- La Créance 2 apportée à la Société est estimée à sept millions trois cent vingt-sept mille et douze livres sterling et quarante-trois pence (GBP 7.327.012,43), et depuis la date des présentes aucun changement matériel n'est survenu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société; et

- Toutes les formalités pour céder la propriété légale de la Créance 2 apportée à la Société ont été ou seront effectuées par AREIV et dès l'apport de la Créance 2 par AREIV à la Société, la Société deviendra plein propriétaire de la Créance 2 qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois."

(3) Mitsui, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent soixante-six mille trois cent cinquante (366.350) nouvelles Parts Sociales de Classe C, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une créance que Mitsui détient envers la Société d'un montant total de sept millions trois cent vingt-sept mille et douze livres sterling et quarante-trois pence (GBP 7.327.012,43) (la Créance 3) devant être affectée comme suit:

- un montant de trois cent soixante-six mille trois cent cinquante livres sterling (GBP 366.350) au compte de capital social de la Société; et
- un montant de six millions neuf cent soixante mille six cent soixante-deux livres sterling et quarante-trois pence (GBP 6.960.662,43) au Compte de Prime d'Emission de Classe C de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance 3 est démontrée par un certificat émis le 17 décembre 2015, par Mitsui et reconnu par la Société (le Certificat de Gérance 3 et avec le Certificat de Gérance 1 et le Certificat de Gérance 2, les Certificats de Gérance).

Le Certificat de Gérance 3 atteste essentiellement que:

- "- Mitsui est le propriétaire légal et l'ultime bénéficiaire de la Créance 3;
- La Créance 3 est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;
- Mitsui est le seul ayant droit de la Créance 3 et possède le droit de disposer de la Créance 3;
- La Créance 3 n'est grevée d'aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur la Créance 3 et la Créance 3 n'est soumise à aucun privilège;
- Il n'existe aucun droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance 3 lui soit cédée;
- Selon la loi applicable et les statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance 3 est librement cessible;
- Toutes les formalités requises au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction concernée à la suite de l'apport en nature de la Créance 3 à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de la cession de la Créance 3 à la Société, le cas échéant, ont été obtenus ou, dans le cas de Mitsui seront obtenues de la manière requise par les lois de la juridiction où Mitsui est immatriculée;
- La Créance 3 apportée à la Société est estimée à sept millions trois cent vingt-sept mille et douze livres sterling et quarante-trois pence (GBP 7.327.012,43), et depuis la date des présentes aucun changement matériel n'est survenu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société; et

- Toutes les formalités pour céder la propriété légale de la Créance 3 apportée à la Société ont été ou seront effectuées par Mitsui et dès l'apport de la Créance 3 par Mitsui à la Société, la Société deviendra plein propriétaire de la Créance 3 qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois."

Les Certificats de Gérance, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à huit cent vingt-neuf mille cent dix livres sterling (GBP 829.110), représenté par quatre-vingt-deux mille neuf cent dix (82.910) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), trois cent soixante-treize mille cent (373.100) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) et trois cent soixante-treize mille cent (373.100) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date indiquée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003376/372.

(160001184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Santander European Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066327/9.

(160027691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Schweich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.965.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066328/9.

(160028208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.
